

Grille synthétique pour l'évaluation de l'épreuve orale – examen L.R. 12/1993

Art. 1^{er} – 3^{ème} alinéa

Critères généraux	Indicateurs spécifiques	Points
Organisation du discours	Développement construit, argumenté et pertinent	3 points
Caractéristiques du contenu	Repérage pertinent et exploitation cohérente des éléments du texte proposé au service d'un regard critique Ampleur et précision des contenus, disciplinaires et interdisciplinaires, et des références culturelles personnelles	5 points
Interaction-débat	Défense d'un point de vue argumenté	3 points
Expression et communication	Maîtrise du système phonologique	3 points
Compétence linguistique : compétence lexicale	Étendue et maîtrise du vocabulaire de base et de spécialité (artistique, littéraire, philosophique, historique, scientifique, social, économique et technologique)	2 points
Compétence linguistique : compétence grammaticale et syntaxique	Choix des formes Degré d'élaboration des phrases	4 points
TOTAL		20